

#### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Délibération n° AG2022/03/21/1 portant sur

# L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 FEVRIER 2022

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 21 mars 2022

#### **PARTICIPANTS**

Madame Sophie GLEIZES - Cheffe du Service économique de l'État en région - Tutelle des réseaux consulaires - Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Monsieur Jean-Marc BOUVET - Administrateur des finances publiques adjoint - Division de l'action économique - représentant M. Claude BRÉCHARD **Directeur départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes,** 

Monsieur KLEBERT Christian – Chargé de mission Economie Emploi, représentant de **la Préfecture des Alpes-Maritimes** 

Mesdames, Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, BOVIS Jessica - Secrétaire, **Membres du Bureau.** 

Mesdames, Messieurs, ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BERTELOOT Nathalie, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRIPODI Christophe, VALENTIN Bruno, VIANO Emmanuelle, Membres Élus Titulaires.

49 Membres présents, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames, Messieurs, ALBISER Yves, BARNAUD Sandrine, BOUDET Ludovic, DALBERA Renaud, EBEL Jean-Marie, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, IVALDI Dominique, JULIENNE Stéphane, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, VALENSA Marcello, Membres Associés

Messieurs, BALDET Christophe, CAMY César, DELHOMME Christophe, FERRALIS Gérard, MESSIKA Cyril, RIERA Julien, ROUGET Sylvain, **Conseillers Techniques** 



#### **EXCUSES**

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire

Madame, Monsieur, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, **Membres du Bureau.** 

Mesdames, Messieurs, ALZINA Claude, BATEL Claude, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, GINO Bertrand, LEROY Anne, LIZZANI Elisabeth, MOULARD Patrick, RENAUDI Philippe, TRICART Michel, **Membres Élus Titulaires.** 

Messieurs, CAPPELAERE Nicolas, FLORENCE Patrick, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, PONSART Pascal, KLEINKLAUS Christophe, **Membres Associés**,

Messieurs, LEVI Jean-Pierre, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, VISCONTI Bertrand, Conseillers Techniques

#### **ABSENTS**

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**,

Monsieur BRINCAT Bernard, Trésorier Honoraire

Monsieur DUPHIL Thierry, Membres Élus Titulaires.

Madame, Messieurs, ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, DECROIX Jean-Pascal, WELTER Christine, **Membres Associés**,

Madame, Monsieur, BEHAR Claire, BENMUSSA Thierry, SCARFONE Raymond, Conseillers Techniques

### VU

Les articles 53 et 56 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;

#### **CONSIDERANT**

- Que conformément à l'article 56 du Règlement intérieur, chaque séance de l'Assemblée Générale donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant les débats, les interventions, les votes et le déroulement de la séance sur les affaires inscrites à l'ordre du jour;
- Que conformément à l'article 53, 2<sup>ème</sup> alinéa, du Règlement intérieur, le Président soumet aux membres élus, en début de séance de l'Assemblée Générale, l'adoption du procès-verbal de la séance précédente;
- Que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 21 février 2022 a été adressé au préalable par voie dématérialisée aux membres élus et au Préfet de Région, afin qu'ils puissent formuler leurs observations avant son adoption par l'Assemblée Générale du 21 mars 2022;



## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DECIDE

**D'APPROUVER** sans réserve et à l'unanimité des membres votants les termes de ce procèsverbal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits: 62

Nombre de participants à la séance : 49 (quorum : 32, atteint)

Nombre de déports : 0

Nombre de votes exprimés: 47 (quorum : 32, atteint)

Abstention: 2 Contre: 0 Pour: 47

Cette délibération est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 21 mars 2022

Le Secrétaire

essica BOVIS

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO